



## AVIS PUBLIC

ADOPTION DU RÈGLEMENT 2023-03 décrétant une dépense et un emprunt de 2 350 000 \$ pour l'acquisition d'unités opérationnelles et leurs équipements accessoires.

**AVIS PUBLIC EST DONNÉ AUX CONTRIBUABLES DES VILLES DE SAINT-CONSTANT, SAINTE-CATHERINE ET CANDIAC QUE :**

Le conseil d'administration de la Régie incendie de l'Alliance des Grandes-Seigneuries a fait l'adoption du règlement 2023-03 décrétant une dépense et un emprunt de 2 350 000 \$ pour l'acquisition d'unités opérationnelles et leurs équipements accessoires, lors de la séance extraordinaire tenue le 28 septembre 2023 :

<b>RÈGLEMENT 2023-03</b>	<b>décrétant une dépense et un emprunt de 2 350 000 \$ pour l'acquisition d'unités opérationnelles et leurs équipements accessoires</b>
--------------------------	---

Le titre du règlement contient son objet, le montant de l'emprunt projeté ainsi que l'emploi des sommes empruntées.

Tout contribuable des villes de Saint-Constant, Sainte-Catherine et de Candiac peut s'opposer à l'approbation du règlement par la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation en transmettant à cette dernière son opposition écrite au cours de la période de trente (30) jours qui suit la publication du présent avis.

FAIT à Saint-Constant, le 3 octobre 2023.

---

Francis Pelletier  
Secrétaire-trésorier